



ACCUEIL [+ ACTUALITÉS](#) [+ DÉPARTEMENTS](#) [+ PETITES ANNONCES](#) [+ ANNONCES LÉGALES](#) [+ COMMUNAUTÉ](#) [+ SERVICES](#) LIENS

Rechercher

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Article : La Chine aide à protéger le mot «...

ÉPERNAY

La Chine aide à protéger le mot « champagne »

Réagir

Envoyer

Imprimer

Le ministre de l'Industrie et du Commerce de la République populaire de Chine, Zhou Bohua, a visité la Champagne. L'administration d'État de l'Industrie et du Commerce (SAIC) est chargée de l'enregistrement et de la protection des marques et des appellations d'origine, ainsi que de la répression des fraudes et de la concurrence déloyale.

Le CIVC entretient avec cette administration des relations suivies depuis près de 20 ans. Dès 1990, le SAIC a adopté une réglementation qui interdit toute utilisation de la dénomination champagne pour désigner des vins qui ne proviennent pas de l'appellation champagne. Cette réglementation ad hoc a été utilisée à de nombreuses reprises pour stopper la commercialisation de vins mousseux de diverses origines l'utilisant abusivement.

En 2008, le SAIC a sanctionné plusieurs commerçants pour avoir proposé à la vente des bouteilles de vins mousseux présentées sous la dénomination de vente « California Champagne ».

Par ailleurs, l'Office des marques reconnaît à la dénomination « champagne » le statut de signe notoire et lui confère ainsi une protection étendue contre tout dépôt de marque contenant le nom « Champagne » ou sa traduction chinoise. Le CIVC a tenu à féliciter le ministre pour l'efficacité de son administration et des règles qu'elle applique pour protéger les droits de propriété intellectuelle, en particulier l'appellation champagne, ainsi que pour assurer des pratiques du commerce loyal.

L'interprofession a néanmoins attiré l'attention du ministre sur l'apparition d'un phénomène inquiétant : le développement d'usages parasites du nom champagne pour désigner tous types de produits ou services. Elle a exprimé le souhait que la réglementation chinoise sur la concurrence et la protection du consommateur offre des moyens pour lutter contre ce phénomène.



Agrandir la photo

Zhou Bohua a été accueilli chez Mumm par le CIVC.

viticulture
cahierco

Haut de page

Article paru le : **15 septembre 2009**

Envoyer cet article à un(e) ami(e)

Imprimer cet article

[> Articles sur le même thème](#)

[> Articles sur la même localité](#)

Les commentaires (0 commentaires)

[» Tous les commentaires](#)

Réagir à cet article

Login (Email) :

Mot de passe :

[Mot de passe oublié?](#)

Votre commentaire :

Veuillez vous connecter pour pouvoir poster un commentaire !

[Mentions légales](#)

[Qui sommes-nous ?](#)

[Contactez-nous](#)

Rechercher

Actualités

France/Monde
Economie
Champagne
Politique
Société
Faits divers / Justice
Culture & loisirs

Votre département

Marne
Ardennes
Aisne

Vos villes

Reims
Charleville-Mézières

Communautés

Forums
Publiez vos photos
Visitez la galerie photos
Proposez un événement
Communiquez vos infos

Services

Agenda
Guide touristique
Météo
Concours
Programmes télé
Gérez votre abonnement papier
Classez vos sites

Petites Annonces

Immobilier
Automobile
Emploi
Emploi local
Bonnes affaires
Villégiatures
Passer une annonce

Groupe Hersant Média

L'est-éclair
Libération Champagne
L'Aisne Nouvelle
Paris Normandie
La Provence
Nice Matin
Corse Matin
Yves Matin